CLIENTS AYANT UNE GARANTIE 10 ANS PIÈCE ET MAIN D'ŒUVRE SUR L'INSTALLATION D'UN APPAREIL DE CHAUFFAGE/CLIMATISATION DE SEARS

Si vous avez acquis un appareil de chauffage/climatisation de Sears depuis 2007, ce message devrait vous intéresser.

Suite à la faillite de Sears, certaines garanties pièce et main d'œuvre relatives à l'achat d'un appareil de chauffage/climatisation de Sears sont toujours en vigueur.

EN VIGUEUR

Si vous avez acquis votre appareil de chauffage/climatisation après le 15 août 2014 et que cette acquisition s'est faite au Québec, votre garantie est encore en vigueur et sera assumée par Confort Expert.

Pour plus d'information, vous pouvez nous appeler aux numéros de téléphones suivants :

514-940-1057 ou le 1-855-940-1057

Ou nous envoyer un courriel à l'adresse suivante info@confortexpert.qc.ca

NON EN VIGUEUR

Si vous avez acquis votre appareil à une date antérieure au **15 août 2014** ou avez acquis un appareil à l'extérieur du Québec, la partie main d'œuvre de votre garantie n'est plus en vigueur car Sears assumait la partie main d'œuvre elle-même.

Cependant, la garantie sur les pièces est encore en vigueur.

Confort Expert a pris des ententes avec différents manufacturiers afin de vous aider à voir accès à cette garantie. De plus nous avons développé certains scénarios relatifs à la main-d'oeuvre qui pourraient vous intéresser.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous appeler aux numéros de téléphone suivants :

514-940-1057 ou le 1-855-940-1057

Ou nous envoyer un courriel à l'adresse suivante info@confortexpert.qc.ca